



Aidez moi je sais plus quoi faire

Par **angelina3007**, le **11/04/2009** à **09:22**

Bonjour, rnj'ai un enfant de deux que j'élève seul le père à écrit au juge disant ne pas vouloir assumer l'enfant qu'il a reconnu le juge a fixé la pension et un DVH à l'amiable. Depuis le jugement 7 mois toujours aucune nouvelle du père cela fait plus d'un an et demi qu'il n'est pas venu voir son enfant. J'ai réussi à l'avoir au téléphone et je lui ai demandé si ça le dérangeait que notre enfant prenne mon nom à moi, car je suis seul à l'élever il m'a dit non qu'il s'en fichait. rnMA SEUL CHANCE QUE mon enfant prenne mon nom est une demande au garde des sceaux mais il me faut des preuves d'abandon. MAIS IL EST HORS DE question que je porte plainte pour abandon, le but n'est pas d'envoyer le père en prison. COMMENT puis je procéder pour prouver l'abandon sans porter plainte?????merci

Par **jeetendra**, le **11/04/2009** à **10:46**

bonjour, ce que vous voulez faire n'est pas possible, c'est contraire à l'intérêt de votre enfant, reconnu par votre ex et qui est son père biologique, agissez plutôt pour lui retirer l'autorité parentale, vu qu'il se désintéresse de son enfant, cordialement